
Prise de parole de M. Grégory Doucet, Maire de Lyon
Signature de la Charte du Ravalement

Mercredi 10 avril 2024 – 10h – Salons Rouges HdV de Lyon

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Merci à toutes et tous pour votre présence.

C'est une grande joie et un honneur pour moi de vous accueillir, en tant que Maire de Lyon, ce matin dans nos beaux salons de l'Hôtel de Ville. Pour ce temps solennel consacré à la signature de la nouvelle charte du ravalement.

Comme vous le savez, à l'intersection de nos préoccupations en matière de bien-être des habitants, de logement, de préservation de notre patrimoine et de nos ambitions en matière de transition écologique. Grand merci à Sophia Popoff et à Sylvain Godinot, mes deux adjoints dédiés, sans qui cet aboutissement n'aurait pas lieu.

Je me dois, pour commencer, de préciser que cette charte que nous étrennons complète et s'articule avec une autre charte importante pour l'urbanisme, l'habitat et le patrimoine dans notre ville. Je pense bien entendu à la « **Charte Architecturale, Urbaine et Paysagère de la Ville de Lyon** », que nous avons co-signée dès la première année du mandat.

Qui plus est, cette nouvelle charte du ravalement prend la suite d'une première charte, conçue et validée en 2012. C'est important de le mentionner, car celle-ci avait déjà permis de fédérer les principaux acteurs du secteur, d'aider à leur coopération et de favoriser la montée en qualité des opérations. Pour, au final, accroître le service rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Nous nous situons donc dans la continuité de cette initiative, en cherchant à la prolonger, à la moderniser et – *j'ose l'espérer* – à lui permettre d'effectuer un nouveau saut qualitatif. La base s'est en tout cas élargie, puisque nous passons de 8 signataires en 2012... à 15 en 2024.

J'adresse mes plus vifs remerciements au groupe de travail dans lequel ces signataires ont été associés, à la DAU, pilote et coordinateur du document, au CAUE et à l'UNTEC, rédacteurs des documents techniques, qui ont concrétisé ces analyses et préconisations, sous forme de charte comprenant des fiches et des cahiers techniques.

En précisant que le document final est simultanément le produit de cette collaboration... et le résultat des dix ans de mise à l'épreuve de la première charte, qui ont précédé le début de sa conception. Dix années qui ont permis de cerner ce qui méritait d'être actualisé et de réfléchir à une évolution intégrant pleinement les avancées des sciences et des technologies ; ainsi que les nouvelles données relatives à l'état actuel et prospectif des savoirs écologiques, urbanistiques et économiques.

En d'autres termes : on en sait plus sur les limites planétaires et le changement climatique aujourd'hui. La nécessité de préserver la biodiversité et les usages contemporains de la cité font apparaître à la fois de nouvelles contraintes et de nouvelles possibilités. Sans évidemment que les précédentes ne soient devenues accessoires. Bien au contraire.

En effet, Lyon est habité depuis plus de 2000 ans et le patrimoine bâti dont nous héritons est un bien inestimable, inscrit pour partie au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco ; est-il besoin de le rappeler ?

Il nous incombe de le préserver et de le mettre en valeur. Tout en lui permettant – *c'est là tout le défi* – de s'adapter aux transformations du climat pour assurer le confort des habitantes et des habitants, hiver comme été. Et des visiteuses et visiteurs de Lyon.

Aussi, car nous avons à cœur que Lyon soit une ville inspirante par sa prise en compte pionnière de l'écosystème planétaire, par la mobilisation de ses forces vives ; et par les solutions qu'elle met en œuvre pour répondre aux enjeux correspondants. De plus, nous souhaitons naturellement qu'elle reste attrayante pour le voyageur et qu'on s'y sente aussi bien accueilli qu'on y vit.

Or, des façades de la ville, dépend tout autant son charme que sa qualité de vie. Comme l'écrivait Victor Hugo, dès 1832 dans la *Revue des deux Mondes* : « ***Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient aux propriétaires, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous.*** ».

Les façades sont tout simplement la toile de fond de la vie collective dans l'espace public de la cité. Un élément souvent inaperçu mais crucial pour s'y sentir bien.

Par ailleurs, la façade d'un immeuble est un peu la peau de celui-ci. Elle le protège des agressions extérieures, elle est une sorte de filtre, de médiateur entre le dedans et le dehors. D'interface, séparant et reliant un milieu extérieur variable et modérément

prévisible avec un milieu intérieur, en principe acclimaté et maîtrisé. Que ce soit par nécessité ou par obligation, l'entretien de ce filtre a un impact important sur l'équilibre, la valeur et la qualité du bâtiment. C'est pourquoi « faire peau neuve » est un moment important pour celui-ci. A Lyon, on dénombre plus de 400 ravalements par an.

Ces ravalements sont évidemment une très grande opportunité d'engager, chaque fois que c'est possible, la rénovation thermique du bâtiment. Une amélioration majeure pour l'adaptation au changement climatique. Et à l'échelle globale, pour la résilience de notre cité.

Bien entendu, cela a un coût. Un ravalement de façade est un investissement important qu'il faut provisionner et qui suppose de se projeter dans le temps – *relativement long à l'échelle d'une existence humaine*.

Et comme c'est une décision importante pour des copropriétaires – *le plus souvent* – il est évident qu'il est extrêmement précieux – *voire fondamental* – de pouvoir s'appuyer sur des savoirs accumulés, des expertises et des références ayant fait l'objet d'une démarche concertée de la part de tous les acteurs. Je pense aux syndicats, gestionnaires des entreprises, aux architectes, aux économistes de la construction et aux administrations, à l'ensemble des partenaires sollicités. A toute la chaîne du ravalement, comprenant aussi bureaux d'étude, artisans, entreprises de travaux – *j'en passe* – dont la synergie se retrouve condensée dans la charte. Un document destiné à apporter à l'ensemble des propriétaires une méthode et des objectifs à se fixer. Pour réaliser des travaux efficaces, durables et conformes à la réglementation.

Vous l'avez compris : en contribuant ensemble au succès de chaque ravalement, nous contribuons à l'entretien général et à l'esthétique globale du bâti lyonnais ; tout en adaptant la ville de Lyon pour qu'elle soit durablement une ville patrimoniale habitée, vivante et vivable.

Et surtout qui donne du bonheur. Vive la charte du ravalement.

Je vous remercie.